



## **Règlement sur l'attribution de soutiens financiers aux clubs membres de l'UCN**

### **Article premier Principe**

L'UCN souhaite encourager les clubs cyclistes du canton de Neuchâtel, en particulier les clubs formateurs de jeunes sportives et sportifs.

Cet encouragement se fait de manière financière au prorata du nombre de jeunes actifs<sup>1</sup> au sein du club soutenu.

L'UCN peut aussi aider financièrement les clubs organisateurs de manifestation par l'octroi d'une subvention ponctuelle.

### **Art. 2 Clubs visés**

Seuls les clubs membres de l'UCN peuvent prétendre à l'octroi de cette subvention.

### **Art. 3 Détermination du montant de la subvention générale**

Chaque club fournit, jusqu'au 15 décembre de chaque année la liste de ses membres actifs en indiquant notamment la catégorie de ceux-ci (U9 à U19) dans l'année subventionnée.

La subvention allouée est de CHF 25.00 / jeune. Elle est versée au club.

### **Art. 4 Principe et détermination de la subvention liée à une manifestation**

De manière discrétionnaire, le comité de l'UCN peut décider d'aider financièrement un club cycliste du canton lors de l'organisation d'une manifestation.

Cette aide peut se faire sous la forme d'une garantie de déficit ou d'une aide à fond perdu.

---

<sup>1</sup> Présent à au moins deux entraînements du club dans l'année.

Le montant maximal alloué ne peut excéder CHF 500.00, respectivement 10 % du budget/compte de la manifestation, mais au maximum CHF 500.00.

**Art. 5 Voie de recours**

Un éventuel recours contre une décision d'octroi ou de refus d'octroi de la subvention prise par le comité peut être déférée, dans le mois, à l'assemblée générale de l'UCN. La décision de la l'assemblée générale peut être attaquée en justice aux conditions de l'art. 75 CC.

**Art. 8 Entrée en vigueur**

Ce règlement a été adopté par le comité de l'UCN le 21 octobre 2024.

Il entre immédiatement en vigueur et est publié sur le site de l'UCN

*Ainsi fait à Bevaix au siège du Président, le 21 octobre 2024*

La secrétaire



Martine Python

Le Président



Claude Nicati